



16 SEPTEMBRE 2003

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BROMONT, tenue le 16 septembre 2003 à 20 heures à la salle du conseil au 88, boulevard de Bromont à Bromont et à laquelle sont présents Messieurs les conseillers :

**DONALD DEMERS
PATRICK CHARBONNEAU
JEAN-MARC MALTAIS**

**PAUL M. ROLLAND
RÉAL BRUNELLE
SERGE DION**

FORMANT QUORUM et siégeant sous la présidence de la mairesse, Madame **PAULINE QUINLAN**.

Monsieur **RÉMI LAFRENIÈRE**, gestionnaire principal, directeur du développement et Monsieur **PIERRE SIMONEAU**, o. m. a., greffier, sont aussi présents.

Les membres du Conseil, tous présents, ont renoncé à l'Avis de convocation.

MOMENT DE RÉFLEXION ET OUVERTURE DE LA SÉANCE.

Après un moment de réflexion la présidente de l'assemblée déclare la séance ouverte.

ORDRE DU JOUR

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2003-08-400

- 1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE SPÉCIALE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 SEPTEMBRE 2003

2. ADOPTION DU PROCÈS VERBAL

2003-08-401

- 2.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DES ASSEMBLÉES DU CONSEIL MUNICIPAL TENUES LE 20 AOÛT AINSI QUE LES 2 ET 4 SEPTEMBRE 2003

16 SEPTEMBRE 2003

3. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
- 2003-08-402 3.1 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUES LES 3 ET 10 SEPTEMBRE 2003
4. **AFFAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL**
5. **AVIS DE MOTION, DISPENSE DE LECTURE ET PROJET DE RÈGLEMENT**
6. **RÈGLEMENTS**
- 2003-08-4.3 6.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 846-1-2003 INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT LES ARTICLES 8, 10, 14, 17 ET 18 DU RÈGLEMENT NUMÉRO 846-2001 CONCERNANT LES ENTENTES RELATIVES À DES TRAVAUX MUNICIPAUX »
7. **AFFAIRES COURANTES**
- 7.1 **TRÉSORERIE**
- 2003-08-404 7.1.1 ACHATS FINANCÉS PAR LE FONDS DE ROULEMENT – EXERCICE FINANCIER 2003
- 2003-08-405 7.1.2 ACHATS D'IMMOBILISATIONS FINANCÉES PAR LE FONDS DES PARCS – 2003
- 7.2 **TRAVAUX PUBLICS**
- 2003-08-406 7.2.1 APPEL D'OFFRES TRV 12-2003 – ÉQUIPEMENTS DE DÉNEIGEMENT
- 2003-08-407 7.2.2 PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC IMMOBILIER MRB
- 7.3 **URBANISME**
- 2003-08-408 7.3.1 DEMANDE D'AUTORISATION – INSTALLATION DE BÂTIMENTS TEMPORAIRES POUR SKI BROMONT.COM
- 2003-08-409 7.3.2 NOMINATION D'UN MEMBRE POUR SIÉGER AU SEIN DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME
- 7.4 **ASSAINISSEMENT DES EAUX**

16 SEPTEMBRE 2003

7.5 LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

- 2003-08-410 7.5.1 SERVICE D’AFFÛTAGE
- 2003-08-411 7.5.2 ASSOCIATION DU HOCKEY MINEUR DE BROMONT :
CONVENTION DE PARTENARIAT

7.6 SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 2003-08-412 7.6.1 INSTALLATION D’UN ENSEIGNE « ARRÊT » DEVANT
L’ÉCOLE SAINT-VINCENT-FERRIER

7.7 DIRECTION GÉNÉRALE ET GREFFE

8. DIVERS

- 2003-08-413 8.1 TRANSMISSION DES COPIES D’ACTES JURIDIQUES
RELATIFS AUX DROITS DE MUTATIONS SUITE À LA MISE
EN PLACE DU REGISTRE FONCIER
- 2003-08-414 8.2 MAINTIEN DU DÉTACHEMENT DE GRANBY –
GENDARMERIE ROYALE DU CANADA
- 2003-08-415 8.3 CONTRAT ENTRE LA VILLE DE BROMONT ET BELLE
CANADA RELATIVEMENT AU SYSTÈME TÉLÉPHONIQUE
DE L’ENSEMBLE DE LA VILLE DE BROMONT

AFFAIRES DU PERSONNEL

9.

- 2003-08-416 9.1 NOMINATION DE MADAME JULIE SENÉCAL AU POSTE DE
TRÉSORIÈRE PAR INTÉRIM
- 2003-08-417 9.2 EMBAUCHE D’UN POLICIER SURNUMÉRAIRE, JIMMY
LAMONTAGNE
- 2003-08-418 9.3 EMBAUCHE D’UN POLICIER SURNUMÉRAIRE, GENEVIÈVE
ALLAIRE
- 2003-08-419 9.4 EMBAUCHE D’UN POLICIER SURNUMÉRAIRE, JEAN-
FRANÇOIS LALIBERTÉ

10. CORRESPONDANCE ET DÉPÔT DE DOCUMENTS

16 SEPTEMBRE 2003

11. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

2003-08-420

12. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

LE GREFFIER

PIERRE SIMONEAU, O.M.A.

2003-09-400

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE SPÉCIALE DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 16 SEPTEMBRE 2003**

ATTENDU QUE les membres du Conseil sont tous présents ;

ATTENDU QU' ils ont tous renoncé à l' Avis de convocation ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **DONALD DEMERS**
ET RÉSOLU À L' UNANIMITÉ

D'adopter l'ordre du jour de l'assemblée spéciale du Conseil municipal du 16 septembre 2003 en ajoutant les sujets suivants :

7.3.2 NOMINATION D'UN MEMBRE POUR
SIÉGER AU SEIN DU COMITÉ
CONSULTATIF D'URBANISME

8.3 CONTRAT ENTRE LA VILLE DE BROMONT
ET BELL CANADA RELATIVEMENT AU
SYSTÈME TÉLÉPHONIQUE DE
L'ENSEMBLE DE LA VILLE DE BROMONT

ADOPTÉ

2003-09-401

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DES ASSEMBLÉES DU CONSEIL
MUNICIPAL TENUES LE 20 AOÛT AINSI QUE LES 2 ET 4
SEPTEMBRE 2003**

16 SEPTEMBRE 2003

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie desdits procès-verbaux ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **DONALD DEMERS**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter, tels que rédigés, les procès-verbaux des assemblées du Conseil municipal tenues le 20 août ainsi que les 2 et 4 septembre 2003.

ADOPTÉ

2003-09-402

**ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES DES
MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUES
LES 3 ET 10 SEPTEMBRE 2003**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie desdits procès-verbaux ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PATRICK CHARBONNEAU**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal entérine les recommandations des membres du Comité consultatif d'urbanisme contenues dans les procès-verbaux de ses assemblées tenues les 3 et 10 septembre 2003.

ADOPTÉ

2003-09-403

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 846-1-2003 INTITULÉ
« RÈGLEMENT MODIFIANT LES ARTICLES 8, 10, 14, 17 ET 18 DU
RÈGLEMENT NUMÉRO 846-2001 CONCERNANT LES ENTENTES
RELATIVES À DES TRAVAUX MUNICIPAUX »**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie dudit règlement ;

16 SEPTEMBRE 2003

ATTENDU la tenue d'une assemblée publique de consultation le 15 septembre 2003 à 19 heures 45 ;

ATTENDU la résolution numéro 2003-09-368 dispensant le greffier de faire la lecture du projet de règlement et du règlement lors de leur adoption respective ;

ATTENDU QUE le présent règlement est disponible pour la population ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **DONALD DEMERS**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter, tel que rédigé et sans modification, le règlement numéro 846-1-2003 intitulé « RÈGLEMENT MODIFIANT LES ARTICLES 8, 10, 14, 17 ET 18 DU RÈGLEMENT NUMÉRO 846-2001 CONCERNANT LES ENTENTES RELATIVES À DES TRAVAUX MUNICIPAUX ».

ADOPTÉ

2003-09-404

ACHATS FINANCÉS PAR LE FONDS DE ROULEMENT – EXERCICE FINANCIER 2003

ATTENDU les résolutions numéros 2002-01-012 et 2003-01-013 ;

ATTENDU le financement par le fonds de roulement et que les montants du tableau ci-dessous ne seront pas utilisés ou que les montants qui avaient été prévus antérieurement sont insuffisants ;

Service	Description	Montant Alloué	Montant nécessaire	Écart
Loisirs	Coupe-bordure	7 772,00 \$	5 534,95 \$	(2 237,05) \$
Loisirs	Sonde manuelle	3 000,00 \$	2 565,00 \$	(435,00) \$
Loisirs	Clôture tour refroidissement	3 000,00 \$	2 349,45 \$	(650,55) \$
Loisirs	Tables et chaises	2 000,00 \$	2 003,27 \$	3,27 \$
Loisirs	Pavillon école	579,65 \$	- \$	(579,65) \$
Incendies	Réfection carrosserie	9 394,00 \$	4 402,14 \$	(4 991,86) \$
Police	Véhicules	15 000,00 \$	14 988,41 \$	(11,59) \$
Police	Remorque VTT	3 000,00 \$	900,00 \$	(2 100,00) \$

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PATRICK CHARBONNEAU**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

16 SEPTEMBRE 2003

D'autoriser la trésorière par intérim à emprunter la somme de **TROIS DOLLARS ET VINGT-SEPT CENTS (3,27 \$)** au fonds de roulement et que ladite somme ainsi empruntée soit remboursée au fonds de roulement sur une période de trois (3) ans et que ledit emprunt ne soit effectué qu'au moment de la dépense.

D'annuler le financement par le fonds de roulement pour un montant de **ONZE MILLE CINQ DOLLARS ET SOIXANTE-DIX CENTS (11 005,70 \$)**.

ADOPTÉ

2003-09-405

ACHATS D'IMMOBILISATIONS FINANCÉES PAR LE FONDS DES PARCS –EXERCICE FINANCIER 2003

ATTENDU les résolutions 2003-01-014, 2003-07-295,-et 2003-08-337 ;

ATTENDU QUE les montants du tableau ci-dessous ne seront pas utilisés ou que les montants qui avaient été prévus sont insuffisants ;

DESCRIPTION	MONTANT
Parc Windsor – modules jeux	(968,81 \$)
Parc Windsor – modules jeux	2 564,60 \$
Parc du Chevreuil	(1 917,92 \$)
Skate park	(294,75 \$)
Centre d'information économique (aménagement paysager)	(15 000,00 \$)
TOTAL;	(15 616,88 \$)

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PATRICK CHARBONNEAU**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la trésorière par intérim à financer à même le fonds des parcs la somme de **DEUX MILLE CINQ CENT SOIXANTE-QUATRE DOLLARS ET SOIXANTE CENTS (2 564,60 \$)**.

16 SEPTEMBRE 2003

D'annuler les achats financés à même le fonds des parcs pour la somme de **DIX-HUIT MILLE CENT QUATRE-VINGT-UN DOLLARS ET QUARANTE-HUIT CENTS (18 181,48 \$)**.

ADOPTÉ

2003-09-406

APPEL D'OFFRES TRV 12-2003 – ÉQUIPEMENTS DE DÉNEIGEMENT

ATTENDU QUE la Ville de Bromont a invité Les Machineries Tenco (CDN) Ltée ainsi que Ressort Deziel Inc. à soumettre des prix pour la fourniture d'équipements de déneigement devant être fixés au camion 6 roues 2003 Freightliner FL-80, le tout incluant l'installation et la calibration ;

ATTENDU QU'à la fermeture des soumissions le 5 septembre 2003 à 13 heures 30, les soumissions suivantes ont été reçues :

NOM DE SOUMISSIONNAIRE	PRIX (taxes incluses)
Les Machineries Tenco (CDN) Ltée	36 416,92 \$
Ressort Déziel inc.	37 095,56 \$

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **DONALD DEMERS**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adjuger le contrat de fourniture d'équipements pour le déneigement pour le camion 2003 Freightliner FL-80, incluant l'installation et la calibration, au plus bas soumissionnaire conforme, soit, Les Machineries Tenco (CDN) Ltée, au prix de **TRENTE-SIX MILLE QUATRE CENT SEIZE DOLLARS ET QUATRE-VINGT-DOUZE CENTS (36 416,92 \$)**, taxes incluses.

ADOPTÉ

2003-09-407

PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC IMMOBILIER MRB

16 SEPTEMBRE 2003

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du protocole d'entente entre la Ville de Bromont et Immobilier MRB relativement à la phase 1 du projet commercial Le Carrefour champêtre ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **DONALD DEMERS**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter, tel que rédigé, le protocole d'entente entre la Ville de Bromont et Immobilier MRB concernant la phase 1 du projet Le Carrefour champêtre.

D'autoriser la mairesse ou, en son absence, le maire suppléant et le greffier ou, en son absence la greffière par intérim, à signer, pour et au nom de la Ville de Bromont, ledit protocole d'entente.

ADOPTÉ

2003-09-408

**DEMANDE D'AUTORISATION – INSTALLATION DE BÂTIMENTS
TEMPORAIRES POUR SKI BROMONT.COM**

ATTENDU QUE le Centre de ski, Ski Bromont.com, connaît un développement sans précédent ;

ATTENDU QUE des investissements importants ont été réalisés et que d'autres sont en cours et que ces investissements génèreront plus d'achalandage ;

ATTENDU la requête de Monsieur Charles Désourdy datée du 2 septembre 2003 laquelle demande une autorisation spéciale pour installer des bâtiments temporaires afin de répondre aux besoins de la clientèle pour la prochain saison ;

ATTENDU QUE ces bâtiments temporaires devront être remplacés par d'autres bâtiments permanents d'ici l'été 2005 ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **DONALD DEMERS**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'installation de bâtiments temporaires chez Ski Bromont, le tout tel que montré sur le plan *Demande de permis bâtiments accessoires*, plan d'implantation, version préliminaire, en date du 25 août 2003.

QUE la présente autorisation vise les bâtiments appelés « MONITEURS », « PATROUILLEURS », « VESTIAIRES PROJETÉS ».

16 SEPTEMBRE 2003

QUE ces bâtiments temporaires devront être remplacés par de nouveaux bâtiments permanents au plus tard à l'été 2005.

ADOPTÉ

2003-09-409

**NOMINATION D'UN MEMBRE POUR SIÉGER AU SEIN DU COMITÉ
CONSULTATIF D'URBANISME**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PATRICK CHARBONNEAU**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE nommer Monsieur Guy Bouthillier, membre du Comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉ

2003-09-410

SERVICE D'AFFÛTAGE

ATTENDU QUE le Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire offre des services à la population de Bromont ;

ATTENDU QUE le service d'affûtage (Pro-shop) est essentiel à l'opération d'un aréna ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PATRICK CHARBONNEAU**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la mairesse ou, en son absence, le maire suppléant et le greffier ou, en son absence la greffière par intérim, à signer, pour et au nom de la Ville de Bromont, le contrat de la location du Pro-shop au Centre sportif et culturel de Bromont, par la Ville de Bromont à l'Association du hockey mineur de Bromont.

ADOPTÉ

16 SEPTEMBRE 2003

2003-09-411

**ASSOCIATION DU HOCKEY MINEUR DE BROMONT :
CONVENTION DE PARTENARIAT**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont est le maître d'œuvre en matière de loisirs sur son territoire tel qu'énoncé dans le *Livre blanc sur le loisir au Québec* ;

ATTENDU QUE le Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire (SLCVC) a comme mission de favoriser des prestations de services à la population en partenariat avec des organismes à but non lucratif ;

ATTENDU QUE le SLCVC reconnaît comme partenaire l'Association de hockey mineur de Bromont ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PATRICK CHARBONNEAU**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la mairesse ou, en son absence, le maire suppléant et le greffier ou, en son absence la greffière par intérim, à signer, pour et au nom de la Ville de Bromont, une convention de partenariat entre la Ville et l'Association de hockey mineur de Bromont, lequel établit les modalités et conditions de services de la Ville et de l'organisme en ce qui à trait à l'organisation du hockey mineur à Bromont pour la saison 2003-2004.

ADOPTÉ

2003-09-412

**INSTALLATION D'UN ENSEIGNE « ARRÊT » DEVANT L'ÉCOLE
SAINT-VINCENT-FERRIER**

ATTENDU QU'à l'École Saint-Vincent-Ferrier du secteur Adamsville, personne n'est disposé à installer chaque matin et ce, bénévolement, le panneau scolaire « ARRÊT » ;

ATTENDU QUE le service de police ne peut, de façon ponctuelle, être présent dans ce secteur, pour installer le panneau scolaire « ARRÊT » chaque matin ;

ATTENDU QU'une entente informelle a été faite avec Monsieur Réjean Piette qui accepte de faire ce travail ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

16 SEPTEMBRE 2003

QUE Monsieur Réjean Piette, concierge à l'École Saint-Vincent-Ferrier, soit mandaté pour installer un panneau scolaire « ARRÊT », tous les matins de jours scolaires, contre une rémunération de **CINQUANTE DOLLARS (50,00 \$)** mensuellement et ce, rétroactivement au 15 septembre 2003.

ADOPTÉ

2003-09-413

**TRANSMISSION DES COPIES D'ACTES JURIDIQUES RELATIFS
AUX DROITS DE MUTATIONS SUITE À LA MISE EN PLACE DU
REGISTRE FONCIER**

ATTENDU QUE la mise en place du registre foncier informatique permettra aux municipalités de recevoir les copies d'actes juridiques relatifs aux transactions immobilières effectuées sur le territoire de la Ville, par voie électronique ;

ATTENDU QUE cette mise en place devra être complétée en septembre 2003 pour les bureaux de la publicité des droits de Brome et de Shefford ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE el Conseil municipal de la Ville de Bromont autorise le transfert des actes juridiques relatifs aux transactions immobilières ainsi que le transfert des copies desdits actes à l'organisme responsable du rôle d'évaluation de la Ville de Bromont, soit à la Municipalité régional de comté de La Haute-Yamaska.

ADOPTÉ

2003-09-414

**MAINTIEN DU DÉTACHEMENT DE GRANBY – GENDARMERIE
ROYALE DU CANADA**

ATTENDU la prolifération des organisations criminelles en matière de stupéfiants et de contrebande d'alcool et de cigarettes ;

16 SEPTEMBRE 2003

ATTENDU QUE la consommation et le trafic de stupéfiants ont une influence directe sur le taux de criminalité contre la personne et la propriété ;

ATTENDU QUE la présence du détachement de la GRC favorise un excellent partenariat entre les enquêteurs, se traduisant par une efficacité accrue ;

ATTENDU la proximité des frontières américaines et notre responsabilité de rassurer nos voisins ;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont compte sur la présence et le support du détachement de la GRC dans sa lutte envers la prolifération des cultures de marijuana (cannabis) ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-MARC MALTAIS
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER DONALD DEMERS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE la Ville de Bromont demande au Solliciteur général du Canada et à l'assistant-commissaire de la Gendarmerie royal du Canada, l'engagement de maintenir le détachement de la GRC à Granby et à y affecter les ressources adéquates nécessaires au bon fonctionnement opérationnel

ADOPTÉ

2003-09-415

**CONTRAT ENTRE LA VILLE DE BROMONT ET BELL CANADA
RELATIVEMENT AU SYSTÈME TÉLÉPHONIQUE DE L'ENSEMBLE
DE LA VILLE DE BROMONT**

D'adopter, tel que rédigé, le contrat entre la Ville de Bromont et Belle Canada relativement au système téléphonique de l'ensemble de la Ville de Bromont.

QUE ledit contrat soit d'une durée de cinq (5) ans.

QUE ledit contrat représente des coûts mensuels de **MILLE DEUX CENT CINQUANTE-TROIS DOLLARS ET VINGT-QUATRE CENTS (1 253,24 \$), taxes applicables incluses.**

D'autoriser Madame Julie Senécal à signer, pour et au nom de la Ville de Bromont, ledit contrat.

ADOPTÉ

16 SEPTEMBRE 2003

2003-09-416

**NOMINATION DE MADAME JULIE SENÉCAL
AU POSTE DE TRÉSORIÈRE PAR INTÉRIM**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE nommer Madame Julie Senécal au poste de trésorière par intérim.

QUE Madame Julie Senécal reçoive un montant forfaitaire de **CINQ MILLE DOLLARS (5 000 \$)** et ce, pour une période se terminant le 31 décembre 2003.

ADOPTÉ

2003-09-417

**EMBAUCHE D'UN POLICIER SURNUMÉRAIRE,
JIMMY LAMONTAGNE**

ATTENDU QU'il faut remplacer les policiers en vacances ;

ATTENDU QU'il faut remplacer les policiers qui seront en formation ;

ATTENDU QU'il faut remplacer les policiers à l'essai dont le service n'a pas été retenu ;

ATTENDU QU'il faut remplacer les policiers en congé maladie ;

ATTENDU QUE Monsieur Jimmy Lamontagne a cumulé environ quatre (4) mois d'expérience au service de la Régie de police de Memphremagog et qu'après vérification auprès de son employeur, il possède de bonnes références ;

ATTENDU QUE Monsieur Jimmy Lamontagne est gradué de l'Ecole nationale de police du Québec (E.N.P.Q.) depuis le juillet 2002 et après avoir passé l'entrevue d'embauche avec Messieurs Jean Bourgeois, Denis Deschamps et Madame Marie-Jérôme Hanoul, ce dernier est très motivé, a une très belle présentation, un bon jugement et semble avoir les qualificatifs requis pour devenir policier surnuméraire à la Sûreté municipale de Bromont ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

16 SEPTEMBRE 2003

QUE Monsieur Jimmy Lamontagne soit embauché comme policier surnuméraire selon l'article 4.01 H de la convention collective au taux de 15,35 \$/heure.

ADOPTÉ

2003-09-418

**EMBAUCHE D'UN POLICIER SURNUMÉRAIRE,
GENEVIÈVE ALLAIRE**

ATTENDU QU'il faut remplacer les policiers en vacances ;

ATTENDU QU'il faut remplacer les policiers qui seront en formation ;

ATTENDU QU'il faut remplacer les policiers à l'essai dont le service n'a pas été retenu ;

ATTENDU QU'il faut remplacer les policiers en congé maladie ;

ATTENDU QUE Madame Geneviève Allaire a cumulé environ quatre (4) mois d'expérience au service de la Régie de police de Memphremagog et qu'après vérification auprès de son employeur, elle possède de bonnes références ;

ATTENDU QUE Madame Geneviève Allaire est graduée de l'École nationale de police du Québec (E.N.P.Q.) depuis le 23 janvier 2003 et après avoir passé l'entrevue d'embauche avec Messieurs Jean Bourgeois, Denis Deschamps et Madame Marie-Jérôme Hanoul, cette dernière est très motivée, a une très belle présentation, un bon jugement et semble avoir les qualificatifs requis pour devenir policière surnuméraire à la Sûreté municipale de Bromont ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-MARC MALTAIS
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE DION
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE Madame Geneviève Allaire soit embauchée comme policière surnuméraire selon l'article 4.01 H de la convention collective au taux de 15,35 \$/heure.

ADOPTÉ

2003-09-419

**EMBAUCHE D'UN POLICIER SURNUMÉRAIRE,
JEAN-FRANÇOIS LALIBERTÉ**

16 SEPTEMBRE 2003

ATTENDU QU'il faut remplacer les policiers en vacances ;

ATTENDU QU'il faut remplacer les policiers qui seront en formation ;

ATTENDU QU'il faut remplacer les policiers à l'essai dont le service n'a pas été retenu ;

ATTENDU QU'il faut remplacer les policiers en maladie ;

ATTENDU QUE Monsieur Jean-François Laliberté a cumulé environ quatre (4) mois d'expérience au service de police de Chambly et qu'après avoir vérifié auprès de son ancien employeur; il possède de bonnes références ;

ATTENDU QUE Monsieur Jean-François Laliberté est gradué de l'E.N.P.Q. depuis le 4 avril 2003 et après avoir passé l'entrevue d'embauche avec Messieurs Jean Bourgeois, Denis Deschamps et Madame Marie-Jérôme Hanoul, ce dernier est très motivé, a une très belle présentation, un bon jugement et semble avoir les qualificatifs requis pour devenir policier surnuméraire à la Sûreté municipale de Bromont ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-MARC MALTAIS
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE DION
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE Monsieur Jean-François Laliberté soit embauché comme policier surnuméraire selon l'article 4.01 H de la convention collective au taux de 15,35 \$/heure.

ADOPTÉ

2003-09-420

LEVÉE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER RÉAL BRUNEL
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE la présente séance soit levée.

ADOPTÉ

PAULINE QUINLAN, MAIRESSE

PIERRE SIMONEAU, o. m. a., GREFFIER